

Accueil des migrants : la concertation préalable avec les élus est indispensable

Face à la crise migratoire sans précédent depuis la fin de la 2ème guerre mondiale que connaît l'Europe, le gouvernement prévoit la création, d'ici la fin de l'année, de 9 000 places dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO), répartis sur tout le territoire, afin de soulager le Calaisis dont plusieurs communes font face au quotidien à une situation insoutenable.

L'Association des Maires de France - AMF - réaffirme tout d'abord le principe de solidarité avec les réfugiés fuyant les zones de guerre et de violences.

Elle rappelle que la politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'Etat qui doit notamment en assumer la responsabilité administrative et financière.

Les maires ont conduit de nombreuses actions, depuis le début de la crise, pour gérer avec responsabilité et solidarité cet afflux migratoire exceptionnel, que ce soit dans le cadre du dispositif national de localisation des réfugiés ou celui des opérations de mises à l'abri des migrants.

C'est pourquoi André Laignel, premier vice-président au nom de l'AMF réitère sa position de privilégier le volontariat des communes pour accueillir des migrants sur leur territoire.

L'AMF demande en conséquence le respect de l'engagement du gouvernement pour que le schéma national, mis en œuvre par les préfets, se fasse dans une démarche de dialogue et de concertation préalable et tienne compte de la capacité d'accueil mais aussi des conditions économiques, sociales et financières des communes.

Plus généralement, l'AMF insiste sur l'importance d'une répartition géographique équilibrée, tenant compte des données économiques, sociales et démographiques des territoires, faite en concertation avec les élus, et ce afin de faciliter l'acceptabilité de cet accueil pour les populations.

Ce message, porté depuis le début de la crise, a été soutenu à nouveau, au nom de l'AMF par le président François Baroin et le Premier vice-président délégué André Laignel, lors de leur dernière rencontre avec Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.